



Commune de Léaz

N°07/2023

Envoyé en préfecture le 03/03/2023  
Reçu en préfecture le 03/03/2023  
Publié le  
ID : 001-210102091-20230227-2023\_07DEL-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 27 février 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 23 février 2023

Nombre de conseillers municipaux : 13

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Norbert GILBRIN

**Présents :** Christine BLANC - Norbert GILBRIN - Valérie LOUBET – Kévin FAVRE - Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET

**Absents excusés :** Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Kévin FAVRE - Johann BRESSON donne pouvoir à Norbert GILBRIN - Valérie MAYOR -

**Absents :** Loïc NORMANT - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN - Helena REBOULET

**Objet :** **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Madame le Maire

**EXPOSE** que le Département de l'Ain accompagne depuis 1986, les communes dans le développement d'une politique ambitieuse en matière de lecture publique. Par ce biais, la commune de Léaz bénéficie de conseils, de prêts de documents, d'une offre de formation et de propositions d'action culturelle,

**PRECISE** que le plan de développement des bibliothèques initié en 2017 a permis à la bibliothèque de Léaz en collaboration avec le Département et avec le soutien de la commune d'entreprendre les travaux nécessaires à une gestion informatisée de l'ensemble du fonds documentaire,

**PRECISE** que la dernière convention de partenariat est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

**PROPOSE** de signer une convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Conseil Départemental de l'Ain. Cette convention définit les conditions et modalités entre les deux entités ainsi que leur engagement respectif pour la période de 2023 à 2028.

**Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale, les annexes et le règlement des prêts de documents et d'outils d'animation,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention,
- **DIT** qu'un exemplaire sera adressé au Conseil Départemental de l'Ain.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.



Le Maire,

Christine BLANC